

Le secteur d'étude est bordé au nord par la RD91. Cette voie fait l'objet d'un classement acoustique de catégorie 3. La largeur du secteur affecté par le bruit est de 100 m de part et d'autre de la voie. Le périmètre opérationnel est directement concerné.



Figure 20 : Classement acoustique des voies (source : TRANS-FAIRE, 2016)

Qualité de l'air

Des mesures de la teneur en dioxyde d'azote (NO₂) et en benzène (C₆H₆) ont été réalisées sur la zone d'aménagement et ses alentours :

- NO₂ : teneurs fortes aux abords de l'avenue des Roissys Haut (RD191) et de la rue de La Plaine d'Ormo. Valeur maximale de concentration mesurée : 39,7 µg/m³, ce qui suppose que le seuil de confort 40 µg/m³ peut être dépassé à certaines périodes de l'année. Des teneurs moins importantes sont observées au sud du site.
- C₆H₆ : les teneurs faibles et assez homogènes sur toute la zone d'étude (concentrations comprises entre 0,5 et 0,8 µg/m³) et ne dépassent jamais l'objectif de qualité de 2 µg/m³.

Ilot de chaleur urbain

La localisation d'Ormo en situation de grande couronne francilienne (éloignement de la capitale) et la présence des berges de l'Essonne et de plaines agricoles à proximité immédiate du tissu urbain limitent l'impact du phénomène d'ilot de chaleur urbain.

Déchets

La Communauté de Communes du Val d'Essonne collecte les déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire. La collecte est réalisée en porte-à-porte. La fréquence de ramassage est la suivante :

- Déchets ménagers : hebdomadaire.
- Emballages et papiers : hebdomadaire.
- Verre : bi-mensuel.

- Encombrants : enlèvement sur demande.
- Déchets verts : bi-mensuel en saison, mensuel en dehors.

Plan d'action

Traitement acoustique

- Les zones d'implantation des logements respectent un recul par rapport aux voies existantes et futures générant des nuisances sonores. L'agencement des bâtiments permettra de créer un front bâti et limiter la propagation du bruit.
- Les demandes d'isolation acoustique de façade sont adaptées aux niveaux sonores futurs calculés.
- La mise en place d'une butte plantée au sud, d'un front bâti au nord et d'une circulation à base vitesse participe à la création d'un cœur d'opération apaisé.
- Une forte végétalisation de l'opération participera au traitement visuel des nuisances acoustiques voisines.



Figure 21 : Nuisances sonores à l'état projeté (source : TRANS-FAIRE, 2016)